



Rapport de la registraire et chef de la direction

Justification en ce qui concerne l'intérêt public : Le présent rapport vise à informer le public du fonctionnement efficace de l'Ordre et à aider le conseil à remplir ses responsabilités fiduciaires. Il favorise la transparence et la reddition de comptes, de même qu'une gouvernance efficace, en donnant des détails sur les activités entreprises au cours du troisième trimestre (de juillet à septembre 2024) et en précisant la façon dont ces activités s'alignent sur les priorités stratégiques de l'Ordre.

Présenté par : Linda Lacroix, EAO/OCT, registraire et chef de la direction

Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter mon dernier rapport pour l'année 2024, lequel met en valeur le travail que nous avons entrepris au cours du troisième trimestre.

Progrès des activités stratégiques

Indicateurs clés de performance

En octobre dernier, j'ai présenté un rapport sur le renforcement des capacités de l'Ordre en matière d'élaboration d'indicateurs clés de performance. À cette fin, l'équipe de la haute direction de l'Ordre a participé à une série d'ateliers qui lui ont permis d'établir des paramètres pour soutenir le rôle de supervision du conseil dans la mise en œuvre de notre plan stratégique quinquennal.

Au troisième trimestre, l'équipe de la haute direction a raffiné son travail et a identifié trois ou quatre paramètres potentiels pour chacun de nos objectifs stratégiques. Nous pouvons commencer à recueillir des données de base pour la plupart de ces paramètres, tandis que d'autres nécessiteront des ajustements des flux de travail et des améliorations informatiques pour pouvoir extraire les données.

En 2025, notre personnel commencera à analyser ces paramètres en les comparant et en les évaluant en fonction de leur pertinence et de leur efficacité. Je prévois de commencer à intégrer ces paramètres dans mon rapport de mars 2025.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos activités à l'appui de l'avancement du plan stratégique, lesquelles s'articulent autour de chacun de nos objectifs.



Premier objectif : Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'efficacité du personnel et de la technologie pour certifier les pédagogues formés à l'étranger;
- les processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins en matière d'enseignants de langues autochtones, de langue française et d'éducation technologique.

Délais de certification

Nous avons mis en œuvre diverses stratégies pour réduire les obstacles auxquels sont confrontés les pédagogues formés à l'étranger, tout en maintenant les normes de la profession, notamment en modifiant les politiques, en rendant les processus plus efficaces et en investissant dans les ressources humaines. Par conséquent, le nombre de pédagogues formés à l'étranger ayant obtenu l'autorisation d'enseigner en Ontario a plus que doublé depuis 2022. Nous y sommes parvenus tout en respectant les exigences en matière de délais énoncées dans la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* et dans le Règlement de l'Ontario 271/09 sur les pratiques d'inscription équitables, pris en application de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Les données relatives aux délais de certification figurent à l'annexe A sous la rubrique «Total par type de certificat».

Demande d'inscription en ligne

Nous faisons équipe avec Deloitte pour mettre en place une demande d'inscription en ligne actualisée et entièrement numérisée à l'aide d'un formulaire simplifié, accessible et convivial. La nouvelle demande en ligne permettra également d'automatiser davantage le processus et de préciser quels documents sont requis. La version actuelle a été conçue il y a plus de dix ans à l'aide d'une technologie aujourd'hui désuète. Une version modernisée améliorera l'expérience des utilisateurs et nous permettra de bénéficier de technologies avancées, y compris l'apprentissage automatique et l'automatisation, ainsi qu'une meilleure gestion des documents. En outre, elle nous permettra de disposer d'une plateforme plus souple pour nous adapter à l'évolution des activités et de la réglementation. On estime qu'il faudra de six à huit mois pour mener ce projet à bien.

Test de compétences en mathématiques

Nous avons développé un procédé multicanal pour informer les personnes susceptibles d'être affectées par la réintroduction du Test de compétences en mathématiques en tant qu'exigence d'inscription, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} février 2025. Entre autres, nous avons :

- envoyé des courriels directement aux différents groupes de postulants concernés, chaque groupe recevant des informations personnalisées;



- envoyé des notes de service aux principaux partenaires en éducation, dont les facultés d'éducation et les conseils scolaires. Dans les notes destinées aux conseils scolaires, on leur précisait qu'ils pouvaient embaucher des pédagogues titulaires d'un certificat transitoire et on les encourageait à leur communiquer directement les détails des exigences;
- tiré parti de notre site web et de nos infolettres pour informer les postulants qui reçoivent la plupart des informations par voie numérique;
- informé les intervenants en tenant régulièrement des réunions (p. ex., le personnel des Enquêtes et de la conduite professionnelle a communiqué avec les personnes-ressources des filiales et associations pour les informer de cette exigence).

Tests de compétence linguistique

Nous avons récemment lancé un appel d'offres pour faire réviser les résultats et les critères de référence que nous exigeons aux tests de compétence linguistique. Les résultats aux tests sur lesquels nous nous basons datent de plus de dix ans, ce qui signifie qu'ils sont obsolètes et ne reflètent probablement plus les compétences nécessaires pour enseigner en français ou en anglais en Ontario. En outre, compte tenu de l'augmentation importante du nombre de postulants formés à l'étranger, il est essentiel que nous nous assurions de l'exactitude des paramètres et que nous assumions la responsabilité de nos exigences en matière de tests.

Nous avons retenu les services d'IntelliEval, un groupe de conseil et de recherche affilié au Centre for Smart Learning and Development de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. Cet examen permettra d'actualiser et de confirmer les résultats et critères de compétence linguistique acceptables pour accorder l'autorisation d'enseigner aux pédagogues formés à l'étranger. Cela nous permettra également de rendre des comptes quant à ces résultats. L'examen, qui a commencé en novembre 2024 et se poursuivra jusqu'en juillet 2025, porte spécifiquement sur les compétences linguistiques nécessaires pour enseigner en français ou en anglais dans les salles de classe de l'Ontario.

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

Nous continuons à faire tout notre possible pour augmenter le taux de conformité au programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel (le «programme») parmi nos membres. Le 1^{er} octobre 2024, le conseil a approuvé des modifications réglementaires conférant à la registraire le pouvoir de suspendre administrativement le certificat des membres qui n'ont pas terminé le programme. Les modifications ont été déposées le 28 octobre 2024 et sont maintenant en vigueur. L'Ordre suspendra le certificat des membres qui n'auront pas terminé le programme d'ici le 2 juillet 2025.

Nous avons mis en place un solide plan de communication pour informer nos membres, les conseils scolaires et les filiales de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario du nouveau mécanisme de suspension administrative prévu par la loi et de sa mise en œuvre. Nous enverrons ces communications régulièrement et par divers moyens aux



membres qui n'ont pas encore terminé le programme. Ce processus a pour but d'assurer la conformité à cette exigence réglementaire.

Taux d'achèvement du programme au 21 octobre 2024 :

- exigence remplie – 224 007;
- exigence non remplie – 3 592;
- à suivre – 142 (membres ayant eu droit à une prolongation).

Deuxième objectif : Communiquer les normes de la profession aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'engagement de nos membres pour la capacité de la profession à répondre aux besoins en matière d'éducation en Ontario;
- la mise à jour des recommandations professionnelles pour appuyer le professionnalisme.

Recommandations professionnelles

Nous poursuivons notre travail sur l'élaboration de la nouvelle recommandation professionnelle qui s'intitulera *Contrer la haine et la discrimination*. Les recommandations professionnelles sont conçues pour fournir aux membres de la profession des conseils pratiques sur un thème spécifique. Elles comprennent des résumés en langage clair des politiques et des lois qui régissent la pratique de l'enseignement en Ontario. Cette nouvelle recommandation professionnelle se veut une réponse à l'importante augmentation d'allégations d'actes de haine et de discrimination signalées depuis 2020.

Dans le cadre de notre processus d'élaboration établi, nous avons envoyé l'ébauche de la recommandation à des lecteurs critiques et experts ainsi qu'à des organismes spécialisés en la matière, et ce, afin d'obtenir des points de vue supplémentaires. Nous avons accueilli leur rétroaction jusqu'au 31 octobre. Après l'analyse et l'intégration de la rétroaction pertinente, la recommandation sera soumise à l'examen et à l'approbation du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation au début de 2025. Cette nouvelle échéance permettra d'intégrer la solide rétroaction de nos partenaires en éducation. La version définitive de la recommandation professionnelle sera présentée au conseil lors de sa réunion de mars 2025 et sera publiée peu après. Ensuite, nous nous engagerons dans des activités de sensibilisation tout au long de l'année.

Nous proposons aux étudiantes et étudiants en enseignement des ateliers dans le cadre desquels ils explorent une sélection de recommandations professionnelles au moyen d'études de cas portant sur des situations qu'ils pourraient vivre au cours de leur carrière en enseignement. Offerts par l'entremise des facultés d'éducation, ces ateliers visent à examiner des scénarios qui permettent de mieux comprendre les responsabilités éthiques et légales des enseignants. Au cours du troisième trimestre, nous avons organisé trois de ces ateliers.



Révision des normes de la profession enseignante

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons poursuivi nos recherches pour guider la révision des normes professionnelles. En juillet, nous avons terminé l'analyse qualitative des données provenant des groupes de discussion internes qui représentaient toutes les divisions de l'Ordre. Cet exercice et toutes les étapes ultérieures du projet s'appuient sur une analyse juridictionnelle pluriannuelle. En septembre, nous avons présenté un rapport provisoire au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation.

Le rapport met en évidence trois thèmes émergents et suggère que les normes actualisées devraient :

- accroître la responsabilité des enseignants agréés de l'Ontario;
- faire en sorte que les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité sont respectés;
- offrir de façon continue aux enseignants agréés de l'Ontario des moyens de comprendre les normes professionnelles en vue de s'y conformer.

En septembre, nous avons organisé des groupes de discussion à l'échelle de la province pour guider la révision des normes. Plus de 500 membres de la profession et du public représentant les systèmes scolaires publics et catholiques de langues française et anglaise de toute la province ont été invités à y participer. Les groupes reflétaient différentes perspectives et comprenaient des enseignants, des élèves, des parents, des pédagogues autochtones, des responsables du système d'éducation, des fédérations et leurs filiales, ainsi que des fournisseurs de programmes de formation initiale et continue. Les consultations et l'analyse se poursuivent au quatrième trimestre et continueront l'année prochaine.

Troisième objectif : Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.

Outil d'évaluation des risques

La Division des enquêtes et de la conduite professionnelle est en train d'élaborer un outil d'évaluation des risques qui formalisera ses processus internes établis. Cet outil expliquera la façon dont la Division évalue et traite les risques associés aux préoccupations et rapports qu'elle reçoit au sujet des membres, ainsi que les différentes étapes du processus de règlement des plaintes. L'outil, qui sera mis à la disposition du public, expliquera : 1) le processus de tri de l'Unité des préoccupations initiales; 2) le processus que suit l'Unité des enquêtes pour accorder la priorité aux cas à haut risque susceptibles d'exposer les élèves à des préjudices; 3) la façon dont le processus de règlement des plaintes de l'Ordre permet de traiter plus rapidement les cas à faible risque.



Quatrième objectif : Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- notre mandat en tant que cadre de nos interactions avec les intervenants;
- notre présence en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario.

Partenaires du système d'éducation

Nous avons collaboré avec le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le «RREO») afin de partager des informations sur son mandat et de soutenir ses initiatives concernant la participation à un régime de retraite dans les communautés autochtones. Le RREO a participé à nos activités de liaison auprès des communautés et partenaires autochtones sur la question d'une nouvelle voie d'accès à la profession enseignante pour les pédagogues de langues autochtones. Lors de ces activités, nous avons clairement communiqué le rôle que nous jouons dans la réglementation de la profession enseignante, et précisé que les questions d'emploi et de rémunération des enseignants relevaient d'autres partenaires du système d'éducation. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires, comme le RREO, pour doter chaque salle de classe du système d'éducation de l'Ontario d'une enseignante ou d'un enseignant agréé et qualifié, et avec qui les élèves apprennent et se sentent en sécurité et soutenus.

Panorama de l'Ordre

Sondage *Regard sur l'enseignement*

Au troisième trimestre, nous avons continué de travailler à l'élaboration du sondage *Regard sur l'enseignement*. Nous avons organisé des groupes de discussion au cours de l'été pour recueillir divers points de vue auprès de nos membres. Les participantes et participants représentaient divers horizons au chapitre du poste occupé en éducation, des années de service, de la situation d'emploi et du groupe démographique. La rétroaction reçue et les thèmes abordés lors de ces discussions nous ont permis de raffiner le questionnaire et ont généré du contenu pour nos communications avec nos membres tout au long du troisième trimestre. Le sondage a également fait l'objet d'un examen éthique rigoureux, et son lancement a été approuvé.

Afin d'accroître l'impact des résultats, nous nous sommes engagés activement dans la promotion du sondage et de l'augmentation des taux de réponse en publiant des articles mensuels dans notre infolettre, sur LinkedIn et sur notre site web, et nous avons donné des présentations à nos partenaires du système d'éducation et aux membres de leur personnel.

En outre, nous avons communiqué officiellement avec nos partenaires en éducation pour faire croire le taux de réponse. Le 14 août, lors du congrès du Conseil ontarien des directions de l'éducation (le «CODE»), nous avons encouragé ses membres à promouvoir le sondage et à envisager d'accorder du temps au personnel pour y répondre lors de journées de perfectionnement professionnel. En septembre, nous avons envoyé des rappels de



participation au CODE et au Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (le «CODELF») pour qu'ils les distribuent à leurs membres, réitérant la valeur des données que pourrait générer le sondage et l'impact plus important qui pourrait découler d'un taux de réponse plus élevé.

Toujours en septembre, nous avons parrainé des ateliers d'analyse de données qui ont été offerts aux directions de l'éducation, aux filiales des fédérations d'enseignants et aux associations de directions d'école. Dans le cadre de ces ateliers, les participants ont pu réfléchir à la façon dont les réponses au sondage pourraient se recouper afin d'obtenir une vue d'ensemble plus complète de la profession. Outre les avantages immédiats des contributions analytiques, les ateliers ont également permis d'améliorer la transparence et la collaboration à toutes les étapes de notre processus d'élaboration du sondage, ce qui pourrait entraîner des taux de réponse plus élevés et des approbations pour les futures itérations du sondage.

Tous nos membres en règle ont eu l'occasion de participer à l'édition 2024 du sondage *Regard sur l'enseignement* entre le 23 septembre et le 4 novembre derniers.

Programme de bourses

Notre programme de bourses offre de l'aide financière directe aux futurs membres de la profession qui ont fait preuve de courage, de persévérance et d'excellence, tout en adhérant aux normes les plus élevées de la profession enseignante. Cette année, les quatre lauréats sont Elora Passafiume, EAO; Prachi Tanwar, EAO; Sarah Kaye; et Lucas Aragao, EAO.

Vous trouverez des condensés de leurs réalisations sur notre [site web](#), et nous avons publié un article à ce sujet dans notre infolettre mensuelle *Des nouvelles de l'Ordre*.

Conclusion

Nous avons poursuivi nos efforts pour faire progresser notre plan stratégique et l'aligner sur nos objectifs plus larges, tout en renforçant notre mandat et en protégeant les élèves.

J'espère que ces informations continueront d'être une ressource précieuse qui vous aidera à assumer vos responsabilités en matière de gouvernance, de stratégie et de surveillance.

Linda Lacroix, EAO/OCT
Registraire et chef de la direction

Pièce jointe

- Annexe A – Statistiques du troisième trimestre



Annexe A – Statistiques du troisième trimestre

Services aux membres

Au troisième trimestre de 2024, le Service à la clientèle a aidé 22 736 personnes par divers moyens de communication :

- Appels téléphoniques – 14 301
- Courriels – 5 660
- Fonction de rappel – 1 889
- Comptoir d'accueil – 101
- Médias sociaux – 25
- Séances de sensibilisation – 15

De plus, le Service à la clientèle a répondu à 14 301 appels et 1 889 personnes ont utilisé la fonction de rappel. Au total, 16 331 personnes ont obtenu de l'aide d'un adjoint du Service à la clientèle le même jour qu'elles ont contacté l'Ordre.

Voici le nombre de certificats délivrés aux nouveaux membres au cours du troisième trimestre, soit du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024 :

Total par type de certificat

- Certificat de qualification et d'inscription :
 - 1 049 (programme en anglais)
 - 94 (programme en français)
- Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties) :
 - 74 (programme en anglais)
 - 34 (programme en français)
- Certificat de qualification et d'inscription transitoire :
 - 549 (programme en anglais)
 - 53 (programme en français)

Nombre total de certificats délivrés : 1 883

DÉLAI MOYEN DE CERTIFICATION PAR TYPE DE POSTULANT						
Type de postulant	Juillet		Aout		Septembre	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Mobilité de la main-d'œuvre	24 jours	12 jours	30 jours	12 jours	26 jours	9 jours
Étranger	162 jours	53 jours	120 jours	44 jours	114 jours	43 jours

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre à la satisfaction de la registraire et la date à laquelle la décision de certification a été rendue.

Pour le troisième trimestre de 2024, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé les 30 jours ouvrables prévus par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*. Au cours de cette même période, le délai moyen de certification des pédagogues formés à l'étranger a continué à diminuer. La plupart des dossiers de pédagogues formés à l'étranger reçus avant le début de cette année ont été traités dans le délai de «120 jours ou tous les efforts possibles». Toutefois, certaines demandes reçues après le 2 janvier 2024 ont été évaluées dans un délai de 60 jours ouvrables, comme le prévoit le Règlement de l'Ontario 271/09 sur les pratiques d'inscription équitables.

Statistiques sur les membres

Statut	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Certificats annulés	265	265
Annulations – Démissions	3 128	3 176
Certificats expirés	21 442	21 488
Membres en règle	227 076	226 180
Certificats révoqués	503	490
Certificats suspendus	13	19
Suspensions provisoires	93	89
Membres inactifs	259 112	254 013
Total	511 632	505 720

Normes d'exercice et agrément

Formation à l'enseignement

Au cours du troisième trimestre, le personnel de l'Unité d'agrément a continué d'appuyer les fournisseurs de programmes et les sous-comités d'agrément tout au long du processus d'agrément. En aout, le comité d'agrément a rendu la décision de renouvellement de l'agrément suivante :

École d'éducation Schulich de l'Université Nipissing
Agrément général accordé au :

- programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris avec accent mis sur l'enseignement du French as a Second Language aux cycles primaire-moyen, menant à un grade;
- programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-



supérieur, y compris avec accent mis sur l'enseignement du French as a Second Language aux cycles primaire-moyen, menant à un grade;

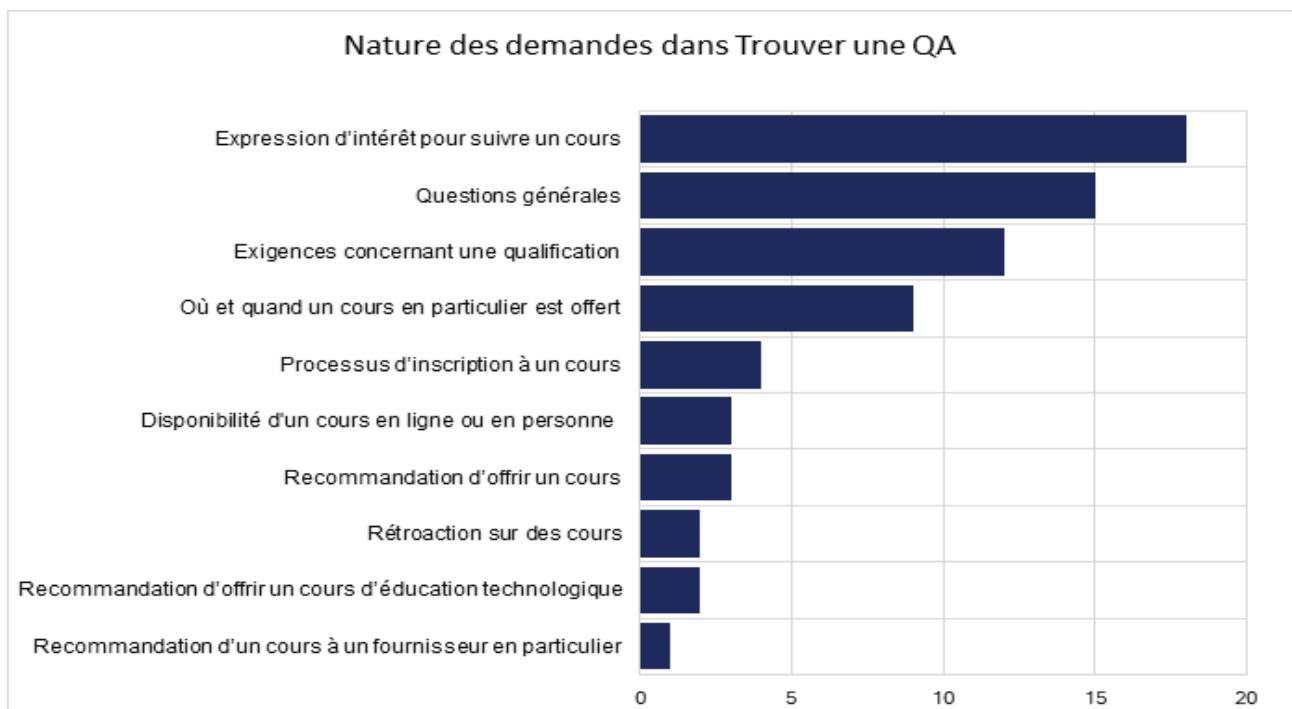
- programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuit), avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un grade ou à un diplôme (connu sous le nom d'Indigenous Teacher Education Program [ITEP]);
- programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner les langues autochtones, menant à un grade ou à un diplôme (connu sous le nom de Teacher of Indigenous Language as a Second Language Program [TILSL]).

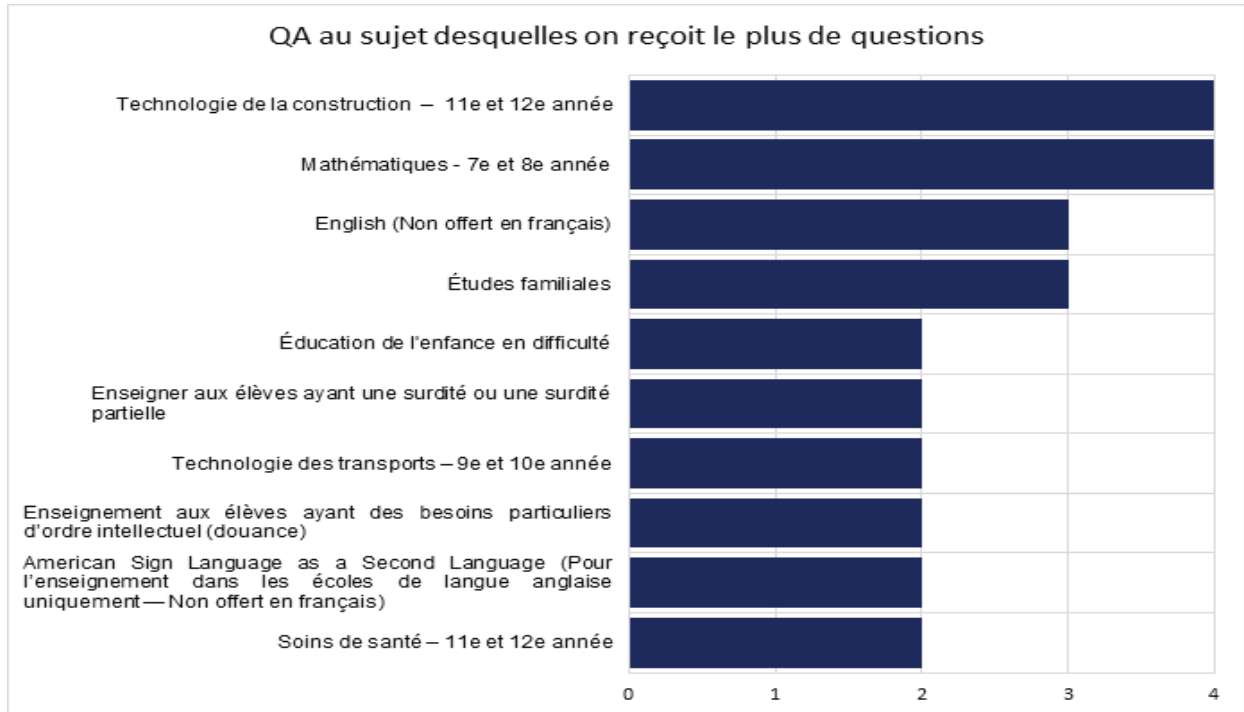
Perfectionnement professionnel (T3 – juillet à septembre 2024)

- Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément – 46
- Cours agréés – 70
- Examen de modèles de gouvernance – 2
- Ébauches de lignes directrices publiées sur le site web – 22 (FR : 11, AN : 11)
- Lignes directrices définitives publiées sur le site web – 0

Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Nombre total de demandes reçues de **juillet à septembre 2024** : 69 (61 en anglais, 8 en français)





Enquêtes et conduite professionnelle

Préoccupations initiales

Description	1 ^{er} juillet au 30 sept. 2024	1 ^{er} juillet au 30 sept. 2023
Origine des nouvelles préoccupations		
Membres du public	107	82
Secrétaire d'un conseil scolaire – évaluation du rendement du personnel enseignant (fait partie des plaintes publiques) ¹	5	1
Membres de l'Ordre	14	13
Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	156	135
Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	277	230
Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ²	118	72

¹ Rapports relatifs aux démissions ou aux congédiements en raison d'une évaluation du rendement du personnel enseignant insatisfaisante.

² En ce qui a trait au nombre de dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales indiqué dans le présent tableau, il se peut que certains dossiers aient été reçus au cours d'une période de déclaration précédente. Par

Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	15	14
Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ³	174	163
Dossiers actifs	149	135
Fonds pour thérapie et consultations		
Nouvelles demandes	4	3
Demandes approuvées	1	0
Demandes refusées	0	0
Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	3	3

Entre le **1^{er} juillet et le 30 septembre 2024**, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 120 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Selon les normes de service, dans la mesure du possible, le personnel doit répondre aux appels et aux courriels le même jour qu'il les reçoit; cependant, en raison du volume accru de plaintes, respecter cette norme constitue un défi pour le personnel de l'Unité.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'Unité a traité 292 préoccupations et avis officiels d'employeurs du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024. Voici les délais de traitement des dossiers de préoccupations initiales :

- Dossiers traités en moins de 30 jours – 200
- Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 31
- Dossiers traités en plus de 60 jours – 61

Enquêtes⁴

Affaires classées	1 ^{er} juillet au 30 sept. 2024	1 ^{er} juillet au 30 sept. 2023
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a) ou du paragraphe 26 (9)	14	7
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	0	2
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	11	8
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	2

conséquent, le nombre de dossiers résolus ou clos au cours d'une période de déclaration ne correspondra pas au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la même période.

³ En ce qui concerne le nombre de dossiers transmis à l'Unité des enquêtes indiqué dans le présent tableau, il se peut que certains dossiers aient été reçus au cours d'une période de déclaration précédente. Par conséquent, le nombre de dossiers résolus ou clos au cours d'une période de déclaration ne correspondra pas au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la même période.

⁴ Le nombre de décisions ne correspond pas au nombre de dossiers examinés parce qu'il peut y avoir plus d'une décision par dossier. De plus, il se peut que certaines des affaires dont le sous-comité est saisi ne soient pas des décisions définitives.



Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	2
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	7
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	9
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	3
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	14	23
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ni de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	14	15
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	3	4
Engagement d'ordre médical	1	3
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	0
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	23	40
Cours d'apprentissage professionnel prescrits	0	1
Total	104	126

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au troisième trimestre de 2024, 24 dossiers ont été abandonnés ou retirés.

Politique, gouvernance et tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web à

https://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca.

Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur notre site web, car elles sont présumées être à huis clos.



Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions prises lors des 13 audiences disciplinaires conclues au cours du troisième trimestre de 2024 (soit du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024). Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions (p. ex., 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension), seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Décisions du comité de discipline (juillet à septembre 2024)

- Révocation – 5
- Suspension – 6
- Réprimande – 1
- Annulation – démission – 1
- Conditions ou restrictions – 1
- Retrait de l'avis d'audience – 0
- Non coupable – 0
- Remise en vigueur refusée – 0
- Remise en vigueur acceptée – 0

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

En plus des décisions ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a statué sur une demande au cours du troisième trimestre, laquelle a abouti à une ordonnance contraire et au retrait des conditions ou restrictions imposées par un autre sous-comité d'aptitude professionnelle.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle était de 86 à la fin du troisième trimestre (c.-à-d. au 30 septembre 2024). Les deux comités notent une tendance continue en matière de croissance du nombre d'affaires contestées et de diminution d'affaires non contestées.

Appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il statue sur les demandes de réexamen du dossier des postulants qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre ou dont le certificat de qualification et d'inscription a été assorti de conditions ou de restrictions.

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2024, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis trois fois et ont entendu cinq affaires. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au cours du troisième trimestre de 2024 et pour la même période en 2023 :

Comité d'appel des inscriptions	2024 (T3)	2023 (T3)
Demandes d'examen reçues	13	6
Décisions rendues	9	2



Communications

Présentations aux facultés

Nous continuons de donner des présentations aux étudiantes et étudiants en enseignement des facultés d'éducation de toute la province.

Nous présentons un aperçu de l'Ordre et des normes de déontologie de la profession enseignante aux étudiants qui entament la première session de leur programme. Au fur et à mesure qu'ils progressent vers la fin de leur programme, nous examinons de plus près les responsabilités déontologiques et professionnelles des enseignants tout en mettant l'accent sur les recommandations professionnelles clés.

La rétroaction et les commentaires recueillis jusqu'à présent indiquent que les étudiants sont très préoccupés par le rétablissement du Test de compétences en mathématiques comme exigence d'inscription à l'Ordre.

Médias sociaux

Notre présence globale sur les réseaux sociaux (c.-à-d. X [auparavant Twitter], Facebook, LinkedIn et YouTube) a continué de croître sur toutes les plateformes. Du deuxième au troisième trimestre de 2024, le nombre total de nos abonnés a augmenté de 1,5 % (985).

D'ailleurs, pendant la même période, le nombre de requêtes a baissé de 50,4 %, passant de 113 à 56.

Infolettres de l'Ordre

Le personnel des Communications élabore, distribue, suit et analyse les indicateurs de succès en ligne concernant nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée aux membres et aux postulants tous les mois) et *La Norme* (destinée au public et envoyée tous les trimestres). Les taux d'ouverture des deux infolettres atteignent ou dépassent les valeurs de référence du secteur. En moyenne, le taux d'ouverture des courriels dans le secteur de l'éducation est de 23 %.

Des nouvelles de l'Ordre (infolettre mensuelle)

Au troisième trimestre de 2024, les taux d'ouverture se sont établis à 63 % pour la version française et à 66 % pour la version anglaise, ce qui représente une diminution de 3 % et une augmentation de 2 % respectivement par rapport au deuxième trimestre de 2023. Il faut s'attendre à des variations minimales d'un trimestre à l'autre.

Les articles les plus lus au cours du troisième trimestre sont les suivants :

Français

- Juillet : Férés de revues?
- Aout : Nouvelle exigence de certification : Test de compétences en mathématiques
- Septembre : Assemblée annuelle des membres : le 23 octobre



Anglais

- Juillet : Stay Informed
- Aout : New certification requirement: Mathematics Proficiency Test
- Septembre : September 30: National Day for Truth and Reconciliation

La Norme (infolettre trimestrielle)

Au troisième trimestre de 2024, les taux d'ouverture se sont établis à 50 % pour la version française et à 45 % pour la version anglaise. Cela montre une très légère variation des taux d'ouverture par rapport au numéro de juin 2024 (T2), lesquels étaient de 47 % en français et de 46 % en anglais.